

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire.

Etaient présents : Anita PAILLOT, Jean-Louis BATTISTELLA, Nathalie GRAU, El Mostafa ZAKANI, Sylvie BREUX, Alain LECLER, Philippe DEVAUX, Patrice GUILLE, Eric YVERNES, Christophe CARAVELLA, Stéphanie LEDUC, Claire LEMERCIER, Céline GAHERY, Nadège ROUSSEAU, Florence LELIEVRE, Laureen VANDEVYVERE.

Absents excusés : Louis WINTENBERGER qui a donné pouvoir écrit à Jean-Louis BATTISTELLA, Martine LAPOTAIRE qui a donné pouvoir écrit à Philippe DEVAUX, Alain BETHOULE qui a donné pouvoir écrit à Anita PAILLOT, Anne-Sophie HENRY, Guillaume THEFAINE, Pauline BLONDEL.

Absent : Julien FOYER.

Secrétaire de séance : Nadège ROUSSEAU.

Convocation en date du 07 octobre 2021 adressée au domicile de chaque membre du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20211018-01

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON – ECLAIRAGE PUBLIC – REDUCTION DE L'INTENSITE

Madame la maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de l'éclairage public en vigueur (délibération du 20 février 20218 et arrêté municipal A2018-08 du 21 02 2018) :

- L'éclairage public est éteint à 22 heures tous les jours pour l'éclairage de mise en valeur (église, monument aux morts, etc...)
- Il est réduit suivant les heures et les pourcentages de réduction figurant sur le plan ci-joint.

L'expérience de ces deux dernières années montrent que beaucoup d'usagers ne perçoivent pas la réduction. Par ailleurs, la Communauté Urbaine d'Alençon va effectuer une migration de son système de réduction de l'éclairage public. Celle-ci aura pour conséquence le remplacement des différents niveaux de réduction par une unique réduction sur la commune. C'est pourquoi, il est proposé la mise en place d'une réduction de 70% (donc éclairage à 30% au lieu de 100%) entre 22 h 30 et 6 h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **PREND ACTE DES PROPOSITIONS** émises par la communauté urbaine d'Alençon, en charge de l'éclairage public,
- ⇒ **VALIDE** les secteurs concernés par la réduction de l'intensité de l'éclairage public,
- ⇒ **CHARGE** Madame la maire d'établir un arrêté conformément aux dispositions de l'article L12212-2 du Code général des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **INTERVENTION DE M. CRAPET – SECTION « URBANISME » DE L'IUT DE DAMIGNY**

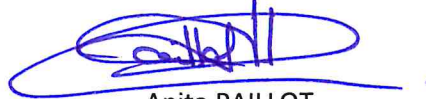
L'intervention de Monsieur CRAPET a permis aux élus de comprendre le fonctionnement de cette section et les missions qui pouvaient lui être confiées. La commune aura jusqu'à juin 2022 pour réfléchir sur un ou plusieurs sujets d'études. Les étudiants débiteront courant septembre 2022. Anita PAILLOT invite chaque commission à dresser une liste d'aménagements ou de projets qui sera ensuite analysée en question diverse du conseil de décembre.

➤ **NOMINATION D'UN REFERENT DECHETS A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON**

Afin de répondre à la demande de la communauté urbaine d'Alençon, El Mostafa ZAKANI est nommé référent à la thématique « déchets ménagers ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Vu, la maire,



Anita PAILLOT